



OFFRE DE RECRUTEMENT SUR LE POSTE DE CO DIRECTION du JARDIN MODERNE - RENNES

(coordination des activités et de l'équipe, diffusion,
répétition, actions culturelles, bar, restaurant)

octobre 2019

LA STRUCTURE

Le Jardin Moderne est une association rassemblant musicien.ne.s, porteur.euse.s de projets artistiques, culturels, individuels ou collectifs, ainsi que toute personne souhaitant participer au projet. Le Jardin Moderne est aussi organisme de formation, centre ressource, café, restaurant, salle de spectacle, lieu de répétition et d'enregistrement, lieu d'hébergement d'associations adhérentes.

La mise en œuvre des actions et le développement du projet s'appuient sur des valeurs de partage, d'équité, de solidarité, de prise en compte des droits culturels des personnes, et se travaillent dans la recherche de renforcement démocratique et d'expérimentations collectives.

Le [projet global](#) de l'association a été validé en 2012 et mis à jour en 2019. Il fait l'objet d'une convention pluriannuelle avec la Ville de Rennes, Rennes Métropole, le Département d'Ille-et-Vilaine, la Région Bretagne et le Ministère de la Culture.

LA DIRECTION

L'Association est dirigée par le Bureau bénévole élu en Conseil d'Administration, qui partage la fonction de direction avec un binôme salarié, missionné au quotidien pour mettre en œuvre, gérer et développer le projet, les activités, les relations partenariales, le lieu, l'économie et le travail d'équipe.

La fonction de direction portée par le binôme est composée de deux profils de postes complémentaires qui peuvent faire l'objet de réajustements, de précisions et d'évolutions.

La personne recrutée sera amenée à collaborer avec Thomas Rémillieux, qui occupera le poste suivant : [Co-direction \(administration, finance, social, juridique, formation professionnelle\)](#).

DÉTAIL DES MISSIONS

Direction générale

- Direction du personnel permanent, intermittent et des intervenant.e.s liés aux activités de diffusion, de répétition, d'actions culturelles, du bar et du restaurant ;
- participation aux organisations professionnelles (réseaux, fédérations, syndicats...) ;
- relation avec les partenaires sur la mise en œuvre et le développement du projet dans le domaine de la diffusion, de la répétition, de l'action culturelle, du bar et du restaurant ;
- coordination du développement du projet associatif global ;
- coordination de l'évaluation des actions et du projet.

Direction artistique, animation et développement du lieu

- Direction des événements et des activités de pratiques en lien avec la médiatrice projets (production et co production de concerts, répétition, enregistrement) ;
- direction de l'activité de restauration et de bar en lien avec le coordinateur ;
- direction des actions culturelles en lien avec la médiatrice projets ;
- élaboration et suivi des dossiers de demandes de subventions liées au projet global et aux actions de diffusion, de répétition, d'actions culturelles) ;
- coordination et développement des projets de coopération ;
- direction et coordination des projets de développement du lieu et du site du Jardin Moderne en lien avec le régisseur général.

Coordination des activités

- Coordination globale des activités (développement et organisation des activités récurrentes, des événements ponctuels, planification des actions) ;
- organisation des réunions d'équipe ;
- accompagnement des membres de l'équipe dans la mise en œuvre et le développement de leurs missions ;
- direction de la communication globale en lien avec le chargé de communication ;
- rédaction et présentation des perspectives et des bilans d'activités aux adhérents et aux partenaires ;
- animation et développement de la vie associative en lien avec le Conseil d'Administration.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Classification : cadre groupe H / indice 450 de la convention collective de l'animation ;
- CDI - période d'essai de 3 mois renouvelable une fois ;
- Horaires de travail : cadre au forfait jour (214 jours annuel + 1 journée de solidarité) ;
- Travail régulier en soirée et le week-end.

CHAMP D'AUTONOMIE :

D'après la convention collective de l'animation et le livret d'aide à la classification des emplois de l'animation, édité par la CPNEF, « l'emploi des groupes G et H implique une délégation permanente de responsabilité.

L'autonomie laissée au salarié implique que le contrôle s'appuie notamment sur une évaluation des écarts entre les objectifs et les résultats. Le salarié cadre assume la responsabilité de la mise en œuvre des orientations ou des objectifs définis par les instances statutaires de l'entreprise. Il engage la responsabilité sur les prévisions et les décisions qu'il est amené à formuler dans le cadre de sa mission. Il rend compte soit à la direction générale, soit aux instances statutaires. Il convient pour différencier ces deux groupes de mettre en œuvre une approche multicritère qui croise : le champ d'intervention, le domaine de responsabilité plus ou moins étendu, l'importance stratégique du domaine de responsabilité, la taille de l'équipement ou de l'établissement selon les critères d'effectifs salariés, de montants budgétaires... ».

MODALITÉS :

- Envoi d'un CV et d'une lettre de motivation uniquement par mail, jusqu'au 18 octobre au plus tard, adressée à M. le Président Louis Carrese : recrutement@jardinmoderne.org ;
- Prise de poste : idéalement le 6 janvier 2020 ;
- Dates prévisionnelles des entretiens : le 29 octobre et éventuellement le 8 novembre ;
- Au fur et à mesure de la réception des candidatures, les candidat-e-s seront informé-e-s des suites données par l'association à leur démarche et de leur éventuelle convocation à un entretien ;
- Tous les documents relatifs à l'association sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.jardinmoderne.org/projet/> ;

PROFIL ET COMPÉTENCES RECHERCHÉS :

- Permis B souhaité ;
- Expérience significative dans la gestion d'une structure culturelle ;
- Formation supérieure souhaitée ;
- Connaissance des enjeux des musiques actuelles et du territoire ;
- Connaissance des cultures musiques actuelles ;
- Connaissance générale des réseaux artistiques, musicaux, pédagogiques ;
- Savoir concevoir et mettre en œuvre un projet associatif lié aux musiques actuelles et à un territoire ;
- Connaissance de l'environnement administratif, financier, social, juridique et fiscal des associations culturelles ;
- Connaissances techniques et liées aux ERP spectacle vivant ;
- Compétences en gestion des relations humaines ;
- Grande capacité rédactionnelle et relationnelle ;
- Connaissance des méthodes d'évaluation ;
- Sens de l'organisation, de la coordination et des responsabilités ;
- Maîtrise des modes de fonctionnement du tissu associatif, culturel et institutionnel ;
- Avoir un intérêt marqué pour le pilotage de projet collectif et les dynamiques de coopération.